

# Fiche signalétique

## Agent de conditionnement du diesel

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de la matière : Agent de conditionnement du diesel  
 Fournisseur : ValPar  
 Boîte postale 3856, Route n° 1 Est  
 Regina, SK S4P 3R8  
 CANADA  
 Téléphone : 877-685-4886  
 N° de téléphone d'urgence : 306-791-5911  
 Canutec (24 hr) : 613-996-6666



### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	N° DE CAS	Pourcentage (by wt.)	OSHA		ACGIH		ACGIH		ACGIH
			TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	STEL	
Naphte (pétrole)	64742-94-5	De 40 à 49,9 pour cent	N. É.	N. É.	N. É.	N. É.	100 ppm(1)	N. É.	N. É.
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	De 0,1 à 0,9 pour cent	N. É.	N. É.	25ppm	N. É.	N. É.	N. É.	N. É.
Naphtaline	91-20-3	4,3 %	10 ppm	15 ppm	10 ppm	15 ppm	N. É.	N. É.	CIRC Carcérogène présumé du NTP Carcérogène
1,2,3-triméthylbenzène	526-73-8	De 1 à 4,9 pour cent	N. É.	N. É.	N. É.				
Distillat de pétrole	64742-47-8	De 40 à 49,9 pour cent	N. É.	N. É.	N. É.	N. É.	100 ppm	N. É.	N. É.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux : Avertissement. NOCIF SI INHALÉ. Cause l'irritation des yeux. Cause l'irritation de la peau. Liquide combustible. Contient des composants qui peuvent causer le cancer. Peut avoir des effets chroniques sur la santé.  
 Voir la Section 11 pour des informations complètes sur les risques de santé

## 4. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

- Ingestion** : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. Si la victime est consciente, lui donner 1 verre d'eau. Consulter immédiatement un médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, la victime devrait se pencher en avant pour réduire le risque d'aspiration.
- Yeux Peau** : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes au moins. Consulter immédiatement un médecin.
- Peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser et jeter les chaussures et autres articles en cuir saturés avec la substance.
- Inhalation** : Amener la personne exposée à l'air frais si des effets nocifs sont observés. Si la victime respire difficilement, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.
- Informations supplémentaires** : Remarque à l'usage des médecins. Traiter en fonction des symptômes.

## 5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

- Point d'éclair** : 48 deg C, 118,4 deg F PMCC (typique)
- Agents extincteurs** : CO2, produit chimique sec ou mousse. L'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger la substance exposée.
- Procédures de lutte contre l'incendie** : Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. Traiter de la même façon que pour un incendie de pétrole. L'eau peut causer des éclaboussures.
- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion** : Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent être dégagés pendant la combustion. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol vers une source d'inflammation distante et s'enflammer. Le contenant peut se rompre s'il est chauffé.

## 6. MESURES POUR FUITES ACCIDENTELLES

- Procédures de renversement** : Évacuer tout le personnel non essentiel. Un équipement de protection individuelle (EPP) doit être porté; voir la section Protection individuelle pour les recommandations sur l'EPP. Éliminer les sources d'inflammation. Aérer la zone du renversement. Empêcher la pénétration dans les égouts et les voies d'eau. Ramasser le liquide déversé pour le recycler et/ou l'éliminer. Les résidus de liquide peuvent être absorbés par une matière inerte. Rechercher les substances dangereuses dans la Section Transport et étiquetage (DOT/CERCLA) et la Section Autre information réglementaire (SARA) pour déterminer les exigences de déclaration réglementaire pour les renversements.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Température de pompage** : Non disponible
- Température maximale de manutention** : 40 °C, 104 °F
- Température maximale d'entreposage** : 40 °C, 104 °F
- Procédures de manutention** : Éloigner des sources potentielles d'inflammation. Ouvrir le contenant dans une zone bien aérée. Éviter de respirer les vapeurs. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas décharger dans les vidanges ou l'environnement; éliminer dans un lieu de collecte de déchet autorisé. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter la contamination de l'environnement. Se laver complètement après la manipulation. Les contenants vides conservent des résidus de substance. Ne pas couper, souder, braser, percer ou meuler les contenants, ni les exposer à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou autres sources d'inflammation.
- Procédures d'entreposage** : Ne pas entreposer près des sources potentielles d'inflammation. Entreposer dans une zone bien aérée. Équiper le réservoir d'entreposage de vrac d'une protection de trop-plein telle que des alarmes de niveau haut ou un confinement secondaire. Entreposer les fûts dans une zone munie d'un confinement secondaire. La zone d'entreposage devrait être couverte pour empêcher la pénétration de la pluie.
- Température de chargement** : 40 °C, 104 °F

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Autres limites d'exposition** : Contient de l'huile minérale. Dans des conditions qui peuvent produire un brouillard, observer la PEL OSHA de 5 mg<sup>3</sup>, la STEL ACGIH de 10 mg par mètre cube.
- Procédures d'aération** : Utiliser la ventilation d'échappement locale pour contrôler les brouillards et les vapeurs. Une aération ou un échappement supplémentaire peut être requis pour conserver les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées.
- Procédures concernant les gants** : Caoutchouc. Nitrite. Alcool de polyvinyle. Remarque : Les gants en alcool de polyvinyle sont solubles dans l'eau et ne devraient pas être utilisés s'il existe un risque de contact avec l'eau.
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité. S'il existe un risque d'éclaboussure ou de brouillard, porter des lunettes chimiques ou un écran facial.
- Protection des voies respiratoires** : Utiliser un respirateur intégral avec cartouche pour vapeurs organiques si la limite d'exposition recommandée est dépassée. Utiliser un appareil respiratoire autonome pour entrer dans les espaces confinés ou autres zones mal aérées et pour les sites de nettoyage des grands déversements.
- Recommandation vestimentaire** : Une chemise à manches longues est recommandée. Porter une combinaison ou un tablier pour protéger des produits chimiques en cas de risque de contact avec la substance. Ne pas porter d'anneau, montre ou accessoire similaire qui piègerait la substance et causerait une réaction de la peau.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	:	48 °C, 118,4 °F PMCC (typique)
<b>Données d'explosion</b>	:	La substance n'a pas de propriétés explosives.
<b>Pression de vapeur</b>	:	Non disponible
<b>pH</b>	:	Non disponible
<b>Densité</b>	:	0,8192 (15,5 °C)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	:	Insoluble
<b>Pourcentage de produits volatils</b>	:	Inconnu
<b>Taux d'évaporation</b>	:	Non disponible
<b>Odeur</b>	:	Légère
<b>Apparence</b>	:	Liquide brun clair
<b>Seuil d'odeur</b>	:	Inconnu
<b>Point d'ébullition</b>	:	Non disponible
<b>Température du point d'écoulement</b>	:	< -60 °C, -76 °F
<b>Point de fusion/congélation</b>	:	Non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	:	La substance est normalement stable à des températures et pressions légèrement élevées.
<b>Température de décomposition</b>	:	Non disponible.
<b>Incompatibilité</b>	:	Bases fortes. Agents réducteurs. Agents oxydants forts.
<b>Polymérisation</b>	:	Ne se produira pas.
<b>Décomposition thermique</b>	:	Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de la combustion incomplète. Dans des conditions de combustions, les oxydes des éléments suivants se formeront : azote.

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Exposition aiguë

<b>Toxicité orale</b>	:	La LD50 chez les rats est > 5 000 mg/kg. Selon les données des composants ou des substances similaires. Avaler la substance peut causer l'irritation de la paroi gastro-intestinale, la nausée, les vomissements, la diarrhée et les douleurs abdominales.
<b>Irritation des yeux</b>	:	Irritation des yeux modérée à forte. Selon les données des composants ou des substances similaires.
<b>Irritation de la peau</b>	:	Irritant de la peau. Selon les données des composants ou des substances similaires. Le contact prolongé ou répété avec la peau, par exemple provenant des vêtements mouillés par la substance, peut causer la dermatite. Les symptômes peuvent inclure les rougeurs, l'œdème, la peau sèche et fissurée.

- Toxicité dermique** : La LD50 chez les lapins est > 2 000 mg/kg. Selon les données des composants ou des substances similaires.
- Toxicité d'inhalation** : Les concentrations fortes peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, des nausées, la stupeur et autres effets sur le système nerveux central conduisant à la déficience visuelle, la respiration difficile et les convulsions.
- Irritation respiratoire** : Si la substance prend la forme d'un brouillard ou si des vapeurs sont produites pendant le chauffage, l'exposition peut causer l'irritation des membranes muqueuses et de la voie respiratoire supérieure, similaire à celle observée avec l'huile minérale (selon les données des composants ou de substances similaires). Si de bonnes pratiques d'hygiène industrielle sont suivies, pour lesquelles toutes les limites d'exposition sont observées, l'irritation respiratoire ne devrait pas causer de problème. L'exposition à une forte concentration de vapeur ou de brouillard irrite la voie respiratoire. Si les acides gras sont surchauffés, les vapeurs ou le brouillard produits peuvent causer une irritation respiratoire.
- Sensibilisation dermique** : Peut causer une réaction allergique de la peau chez les personnes susceptibles.
- Sensibilisation à l'inhalation** : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent sensibiliser les voies respiratoires.

### Toxicologie chronique

- Toxicité chronique** : La surexposition répétée au naphtha peut causer des lésions du système nerveux. La surexposition répétée à la naphtaline peut détruire les globules rouges et s'accompagner d'anémie, de fièvre, de jaunisse et de lésion du foie et des reins.
- Toxicité congénitale** : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants à des concentrations de plus de 0,1 % peuvent causer la toxicité congénitale.
- Tératogénicité** : Aucune preuve d'effets nocifs n'a été trouvée lors d'une étude de toxicité du développement de 2-éthylexanol chez les rats. Des doses jusqu'à 3 mL/kg appliquées sur la peau pendant la partie la plus cruciale de la période de gestation ont produit des preuves de toxicité chez les mères, mais aucune preuve de dommage des enfants croissants. Lors d'études précédentes, des anomalies congénitales ont été observées par administration orale, voie d'exposition improbable au lieu de travail.
- Mutagénicité** : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou l'un quelconque de ses composants à des concentrations de plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique.
- Autre** : Aucun autre risque de santé n'est connu.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

- Toxicité des poissons d'eau douce:** La CL50 aiguë est 1 à 10 mg/L, selon les données des composants.
- Invertébrés d'eau douce** : La CL50 aiguë est 1 à 10 mg/L, selon les données des composants.
- Toxicité** : L'CE50 aiguë est 1 à 10 mg/L, selon les données des composants.
- Inhibition de l'algue** : L'CE50 aiguë est 1 à 10 mg/L, selon les données des composants.
- Toxicité des poissons d'eau de mer** : Non disponible

---

<b>Toxicité des invertébrés d'eau de mer</b>	:	Non disponible
<b>Toxicité des bactéries</b>	:	Non disponible
<b>Toxicité diverse</b>	:	Non disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

<b>Élimination des déchets</b>	:	Si cette substance est jetée, elle devient un déchet dangereux en vertu de la réglementation RCRA 40 CFR 261.33. La gestion des déchets devrait être conforme aux lois fédérales, provinciales et locales.
--------------------------------	---	--

### 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

<b>Canada</b>	:	Tous les composants sont conformes à la Loi canadienne sur la protection environnementale et figurent sur la Liste des substances nationales. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque de la CPR et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par la CPR.
---------------	---	--

### 15. AUTRE INFORMATION

Pour autant que nous le sachions, les renseignements présentés ici ont été réunis auprès de source considérées comme fiables et sont exacts. Toutefois, ni Brandt Tractor Ltd., ni ses sociétés affiliées, ni aucun de leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs, n'assume de responsabilité quelconque pour l'exactitude ou le caractère complet des informations contenues dans la présente. AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE; TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

La détermination finale du caractère adéquat de toute substance relève uniquement de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisées avec précaution. Brandt Tractor Ltd. et ses sociétés affiliées (y compris leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs) n'assument aucune responsabilité concernant les blessures des utilisateurs ou des tiers ou les dommages matériels quelconques, et l'utilisateur assume tous les risques de ce type.